

## Contribution des produits forestiers non ligneux

### Faits saillants

- L'acériculture sur les terres du domaine de l'État s'est développée au cours de la période, comme le démontrent les statistiques des Producteurs et productrices acéricoles du Québec ainsi que les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après le Ministère) relatives au nombre de permis d'intervention en vigueur;
- Augmentation des contingents annoncée en 2016, par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAC), correspondant à près de 255 000 entailles en nouveaux projets et plus de 460 000 entailles en projet d'agrandissement;
- Démarrage d'un processus d'évaluation du potentiel acéricole;
- Pour l'heure, bien que l'industrie des produits forestiers non ligneux (PFNL) soit florissante, il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place une gestion structurée pour la soutenir ni d'investir pour la développer davantage, les coûts risquant de dépasser les bénéfices.

### Objectifs d'aménagement durable des forêts (ADF)

- Encourager le développement des PFNL;
- Appuyer le développement de l'acériculture.

### Indicateur

- *Aucun, a priori*

### Mise en contexte

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts. Au Québec, la filière des PFNL est présente dans toutes les régions du Québec. Elle est diversifiée et en perpétuel développement. La coopérative de solidarité Cultur'Innov tient à jour un répertoire des entreprises du secteur des PFNL, des petits fruits émergents et des noix au Québec. Le répertoire, auquel les entreprises adhèrent sur une base volontaire, compte quelque 120 entreprises à la grandeur du Québec. Les PFNL ou les cultures émergentes ciblées par le répertoire sont les arbres à noix cultivés, les champignons cultivés, les champignons forestiers récoltés, les plantes de sous-bois cultivées, les plantes de sous-bois récoltées, les plantes de milieux ouverts, les plantes de bords de cours d'eau, de milieu humide ou de bord de mer, les petits fruits émergents cultivés, les petits fruits sauvages et les plantes ligneuses.

L'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (ACPFNL) regroupe des entreprises, des organismes et des individus qui s'intéressent à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL. Elle a d'abord porté le nom d'association pour la commercialisation des champignons forestiers (ACCHF); puis, en 2013, elle a élargi son champ d'activité pour comprendre l'ensemble des PFNL issus des forêts québécoises. L'ACPFNL œuvre à représenter la filière des PFNL auprès des instances gouvernementales et d'autres organismes, au nom de ses membres.

Jusqu'à présent, deux PFNL font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture et la récolte de l'if du Canada. Par conséquent, selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), un permis d'intervention est nécessaire pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou encore pour la récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux aux fins d'approvisionner une usine de transformation. De plus, dans le cas de la récolte de l'if du Canada, un demandeur de permis d'intervention doit être titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation, qui indique la quantité de branches qui peut être récoltée en tonnes métriques vertes (TMV). En 2015, l'adoption de la Stratégie d'aménagement durable des forêts confirmait la volonté du Ministère « d'appuyer le développement de l'acériculture » et « d'encourager le développement [...] d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur des produits forestiers non ligneux ».

## L'acériculture

La production acéricole est une activité économique de premier plan au Québec. Le Québec est le plus important producteur de sirop d'érable au monde et, bien que la majorité de cette production se fasse en forêt privée, l'acériculture en forêt publique contribue à ce succès. Pour maintenir ce rôle de chef de file mondial, le gouvernement du Québec désire soutenir les entreprises existantes et favoriser le développement de nouveaux projets d'exploitation acéricole sur des sites adaptés, de façon à assurer une productivité et une résilience accrues dans le temps. L'exploitation acéricole en forêt publique doit par ailleurs s'harmoniser avec les multiples activités forestières, dont la récolte de bois. De plus, elle doit s'effectuer selon des pratiques éprouvées et basées sur des connaissances scientifiques de pointe, afin d'en assurer le maintien à long terme. Le Ministère participe au développement des connaissances acérico-forestières portant sur l'aménagement des érablières à vocation acéricole en forêts publiques et privées. Toutefois, il n'intervient que dans les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État, quant à la délivrance de permis d'intervention et à la gestion des activités d'aménagement forestier liées à la culture et à l'exploitation des érablières à des fins acéricoles.

L'acériculture peut se décliner en deux types de production : la production effectuée par les détenteurs d'un contingent de production octroyé par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ainsi que la production réalisée par les acériculteurs ne détenant pas de contingent des PPAQ. Les contingents sont gérés par les PPAQ, tant en forêt publique qu'en forêt privée. La production acéricole contingentée, qui constitue la grande majorité du sirop produit au Québec, est encadrée par le Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec. Ainsi, le développement de l'acériculture avec contingentement est conditionnel à l'allocation de nouveaux contingents de production, lesquels dépendent principalement de l'évolution des ventes et du niveau de production.

De façon générale, le terme « contingent » renvoie au volume annuel de production attribué à une entreprise acéricole. Il est exprimé en livres de sirop d'érable et est lié au fonds de terre. Le contingent est converti en nombre d'entailles<sup>1</sup> par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), qui utilisent un rendement de référence de 2,5 lb/entaille (1,135 kg/entaille réglementé).

Au Québec, tout le sirop d'érable et l'eau d'érable produits font l'objet du contingentement, à l'exception des ventes réalisées directement auprès des consommateurs dans des contenants de 5 litres ou 5 kilogrammes ou moins.

Il existe trois canaux de mise en marché du sirop d'érable au Québec :

1. La vente en vrac par l'agence de vente de la Fédération des producteurs et productrices agricoles du Québec;
2. La vente en petits contenants par l'entremise d'un intermédiaire (épicerie, dépanneur, restaurant, etc.);
3. La vente directe en petits contenants aux consommateurs.

Le contingentement acéricole s'applique aux deux premiers canaux de vente décrits ci-haut. Ils représentent environ 90 % des ventes annuelles totales de sirop d'érable au Québec.

### La récolte de l'if du Canada

L'if du Canada, appelé également « sapin traînard » ou « buis » est un arbuste à croissance lente d'une hauteur variant entre 30 et 90 centimètres. Cet arbuste se retrouve au Québec, en Ontario, dans les Maritimes, à Terre-Neuve ainsi que dans quelques états du nord-est des États-Unis. Au Québec, il est surtout commun dans la partie méridionale de la province, mais également présent en milieu boréal. L'attrait de l'if du Canada est son grand potentiel de récolte de branches, qui contiennent plusieurs composés diterpéniques (taxanes). Parmi ces composés, le principal est le paclitaxel, utilisé en chimiothérapie.

### Autres produits forestiers non ligneux

#### *Bleuetières*

En avril 2014, le gouvernement du Québec créait le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), lesquels étaient auparavant réunis au sein du ministère des Ressources naturelles. Le MERN s'est vu confier les responsabilités liées à la location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales, dont l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages. Depuis 2014, outre la délivrance de permis d'intervention quant aux activités requises pour réaliser des travaux d'aménagement agricole, notamment pour le déboisement en vue d'implanter une bleuetière sur des terres publiques, le Ministère n'exerce toutefois aucune responsabilité spécifique dans la filière des bleuetières.

En collaboration avec d'autres ministères, le Ministère rend disponibles des terres publiques présentant du potentiel pour des bleuetières situées dans des territoires sous aménagement forestier. Il favorise ainsi une utilisation polyvalente du territoire et contribue à la diversification des activités économiques. Depuis 2015, le MERN n'a procédé à aucun appel de proposition de location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales pour l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages.

## Portrait 2013-2018

### Acériculture

Le tableau 1 présente le nombre d'entailles avec contingentement réalisées sur les terres privées et les terres publiques, le volume des contingents détenus ainsi que la répartition du nombre d'entreprises par type de propriété. Le tableau 2 présente le portrait de la production acéricole au Québec. Les résultats présentés dans le tableau 1 montrent une diminution du nombre d'entailles sur les terres privées et une augmentation sur les terres publiques, de 2014 à 2016, tandis qu'ils montrent pour l'année 2017 une augmentation du nombre d'entailles tant sur les terres privées que sur les terres publiques. L'acériculture étant étroitement liée aux conditions climatiques, il est probable que les conditions climatiques les plus favorables à la production acéricole aient été observées en 2016, année marquée par le plus haut rendement à l'entaille (3,47 lb/entaille) et en 2017, année où la production totale en livres de sirop (152,2 millions de livres produites) a été la meilleure.

Tableau 1 : Nombre d'entailles sur terres privées et terres publiques, contingents détenus et répartition du nombre d'entreprises par type de propriété, pour la période 2013-2018<sup>1</sup>

Année	Nombre d'entailles		Contingent (lb)	Nombre d'entreprises		
	Terres privées	Terres publiques		Terres privées	Terres publiques	Terres privées et publiques <sup>2</sup>
2013	ND <sup>3</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
2014	35 213 218	7 883 567	108 251 898	6 048	295	200
2015	35 130 261	8 055 224	111 895 991	5 978	284	203
2016	35 003 556	8 155 954	117 977 146	5 907	285	208
2017	36 368 933	8 344 638	130 352 507	6 010	276	229

Tableau 2 : Portrait de la production acéricole au Québec pour la période 2013-2018<sup>1</sup>

Année	Entreprises	Entailles (millions)	Production (millions livres)	Rendement (lb/entaille)	Prix (pondéré) \$/lb	Valeur de la production (millions \$)
2013	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2014	6 506	42,6	113,8	2,67	2,84	323,2
2015	6 431	42,3	107,2	2,53	2,86	306,6
2016	6 385	42,7	148,2	3,47	2,94	435,7
2017	6 489	44,2	152,2	3,45	2,92	444,6

Au moment où un récent rapport du PPAQ était émis au 31 décembre 2018, 6 548 exploitations détenant un contingent (tableau 3) étaient inscrites auprès des PPAQ. Celles-ci produisaient environ 67 % de la production acéricole mondiale avec plus de 46 millions d'entailles. Le tableau 3 présente, par région du Québec, le nombre d'entreprises détenant un contingent, le nombre d'entailles réalisées, le contingent ainsi que le rendement.

<sup>1</sup> Ces données sont présentées en années civiles (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et non en exercices financiers (du 1<sup>er</sup> avril au 3 mars). Données tirées des dossiers statistiques publiés annuellement par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), disponibles en ligne [<http://ppaq.ca/documentation/dossier-economique/>]

<sup>2</sup> Cette colonne indique les entreprises qui œuvrent à la fois sur des terres privées et des terres publiques.

<sup>3</sup> Données non disponibles en 2013

Tableau 3 : Nombre total d'entreprises détenant un contingent<sup>4</sup>

Région du Québec	Nombre d'entreprises	Nombre d'entailles	Contingent (livres)	Rendement (lb/entaille)
Bas-Saint-Laurent (01) /Gaspésie (11)	556	9 153 926	14 010 715	1,53
Capitale-Nationale (03), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	211	1 439 535	3 698 336	2,57
Centre-du-Québec (17)	756	4 103 541	13 947 870	3,40
Chaudière-Appalaches (12)	3 272	17 777 589	41 864 151	2,35
Estrie (05)	831	8 472 131	24 405 995	2,88
Lanaudière (14), Laval (13), Montréal (06)	144	693 908	2 284 205	3,29
Laurentides (15), Outaouais (07), Abitibi-Témiscamingue (08)	168	1 542 281	4 129 322	2,68
Mauricie (04)	83	542 706	1 148 771	2,12
Montérégie (16)	527	3 078 294	12 604 432	4,09
<b>Production du Québec</b>	<b>6 548</b>	<b>46 803 911</b>	<b>118 093 797</b>	<b>2,52</b>

En 2017, le ministre s'est engagé à évaluer le potentiel acéricole au Québec. Cette évaluation comprendra notamment une cartographie du potentiel acéricole à traiter en priorité pour le développement de l'acériculture dans les forêts du domaine de l'État, en vue d'une éventuelle annonce de contingent de production acéricole.

### Récolte de l'if du Canada

Une évaluation des quantités récoltables d'ifs du Canada avait été réalisée en 2005. Elle a été mise à jour par le Forestier en chef pour la période 2013-2018. Au total, 6 515 TMV étaient disponibles à la récolte dans l'ensemble du Québec pour cette période. Aucun droit n'a été émis en 2013 et 2014. En 2015, deux droits de récolte ont été émis dans les régions de la Capitale-Nationale (03), du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Côte-Nord (09) et de la Mauricie (04), pour un total de 736 TMV, soit 11 % de la quantité disponible. Les promoteurs de ce PFNL semblent toutefois s'être tournés vers d'autres espèces d'ifs, particulièrement en Asie, où les rendements et les concentrations sont nettement supérieurs à celle de l'if indigène.

<sup>4</sup> Données 2018 tirées des dossiers statistiques publiés annuellement par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), disponibles en ligne [<http://ppaq.ca/documentation/dossier-economique/>]

## Bleuetières

Le tableau 4 présente la répartition régionale des baux associés à la culture du bleuet en vigueur au 31 mars 2018.

Tableau 4 : Répartition régionale des baux associés à la culture du bleuet en vigueur au 31 mars 2018<sup>5</sup>

Région du Québec	Bleuetières conventionnelles		Programme forêt-bleuet		Total	
	Nombre de baux	Superficie (ha)	Nombre de baux	Superficie (ha)	Nombre de baux	Superficie (ha)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	54	17 446	1	146	55	17 592
Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches (03-12)	1	21			1	21
Mauricie (04)	1	9	4	535	5	544
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	793			1	793
Côte-Nord (09)	37	7 129			37	7 129
Nord-du-Québec (10)	3	9 661			3	9 661
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	1	344			1	344
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>35 403</b>	<b>5</b>	<b>681</b>	<b>103</b>	<b>36 084</b>

## Références

BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. 2013. *Évaluation de la récolte de l'if du Canada, pour la période 2013-2018* (15 juillet 2013). Avis du Forestier en chef, gouvernement du Québec, 5 p. [en ligne] [[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Fiche\\_avis\\_IF\\_Canada1.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Fiche_avis_IF_Canada1.pdf)], consulté le 27 septembre 2019

BUREAU DUFORSTIER EN CHEF. 2012. *Détermination de la possibilité à rendement soutenu de l'if du Canada applicable à chacune des unités d'aménagement forestier (UAF) du Québec pour la période 2008 à 2013*. Avis du Forestier en chef au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, gouvernement du Québec, 4 p. [en ligne] [[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2012/12/FEC-FIC-AVIS-IF\\_VF\\_20080903.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2012/12/FEC-FIC-AVIS-IF_VF_20080903.pdf)], consulté le 25 septembre 2019

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO). 2013. Produits forestiers non ligneux [en ligne], [<http://www.fao.org/forestry/nwfp/6388/fr/>], consulté le 24 avril 2019

<sup>5</sup> Source des données : MERN